



CANADIAN SOCIETY OF RESPIRATORY THERAPISTS

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES THÉRAPEUTES RESPIRATOIRES

Déclaration

Administration d'oxygène non réglementée

La société canadienne des thérapeutes respiratoires rejette fortement l'administration non réglementée d'oxygène et son utilisation par ceux qui n'en ont pas besoin et qui ne souhaitent qu'améliorer leur état physiologique.

À titre de professionnels de la santé, les thérapeutes respiratoires ne peuvent moralement appuyer l'utilisation d'oxygène par ceux qui n'en ont pas besoin.

L'oxygène est principalement administré aux personnes qui ont un taux d'oxygène inférieur à la normale. Dans un tel cas, il s'agit d'une utilisation thérapeutique servant à diminuer une surcharge imposée au cœur et aux poumons⁽¹⁾. L'oxygène est distribué dans le corps par le système sanguin. Il est surtout transporté par l'hémoglobine. Chez les personnes en santé, le fait de respirer plus d'oxygène ne procure pas substantiellement plus d'oxygène au corps⁽²⁾. Il n'existe aucun avantage démontré à l'administration d'oxygène si son niveau dans le sang est normal⁽¹⁾.

Il existe un risque de « toxicité par oxygène » pour les patients qui inspirent de fortes concentrations d'oxygène. La toxicité par oxygène cause des dommages au revêtement capillaire et endothélial des poumons. C'est un état qui peut mener à l'incapacité des poumons de continuer à transporter l'oxygène et qui nuit à l'oxygénation. Il est donc impératif qu'un traitement d'oxygène soit administré et surveillé par un spécialiste de la santé autorisé et formé à cet effet⁽²⁾.

On peut s'inquiéter encore plus du fait que l'oxygène est parfois accompagné d'un colorant ou d'un aromatisant. Ces agents ont la capacité de sérieusement irriter les poumons des asthmatiques ou des gens qui souffrent d'allergies.

Les thérapeutes respiratoires sont les spécialistes de l'administration sécuritaire d'oxygène et peuvent guider d'autres professionnels des soins de santé et collaborer avec eux en ce qui a trait à l'utilisation, le titrage et l'interruption de l'oxygène⁽²⁾. L'oxygène est généralement administré sous ordonnance ou selon des protocoles médicaux approuvés⁽³⁾.

La Société canadienne des thérapeutes respiratoires prône fortement le maintien d'une réglementation rigoureuse dans ce secteur.

La SCTR

La Société canadienne des thérapeutes respiratoires est l'association professionnelle nationale des thérapeutes respiratoires. La Société est l'organisme d'agrément des thérapeutes respiratoires des territoires non réglementés et elle administre le processus d'agrément des programmes éducatifs des thérapeutes respiratoires.

Approbation du Conseil d'administration de la SCTR

L'énoncé original intitulé Bars à oxygène (*Oxygen Bars*) a été approuvé par le Conseil d'administration de la Société canadienne des thérapeutes respiratoires en juin 1998.

La présente déclaration remplace l'énoncé de position de juin 1998 et a été approuvée par le Conseil d'administration de la SCTR en mars 2012.

Bibliographie :

- (1) O'Driscoll BR, Howard LS, Davison AG. British Thoracic Society, Guideline for Emergency Oxygen Use in Adult Patients. *Thorax – Journal of the British Thoracic Society* 2008;63 (Supplement VI), consulté en mars 2012 à http://www.brit-thoracic.org.uk/Portals/0/Guidelines/Emergency%20oxygen%20guideline/THX-63-Suppl_6.pdf
- (2) Wilkins, RL, Stoller, JK, Kacmarek, R.M. et al. *Egan's Fundamentals of Respiratory Care* 2009: 9th Edition. St. Louis: Mosby Elsevier.
- (3) Lynes D, Kelly C. Long-Term, Ambulatory and Short-Burst Oxygen Therapy in the Community. *Primary Health Care* 2009;19(6):40-45.